

IMPROVEMENT OF THE LEGAL FRAMEWORK FOR FISHERIES COOPERATION, MANAGEMENT
AND DEVELOPMENT OF COASTAL STATES OF WEST AFRICA

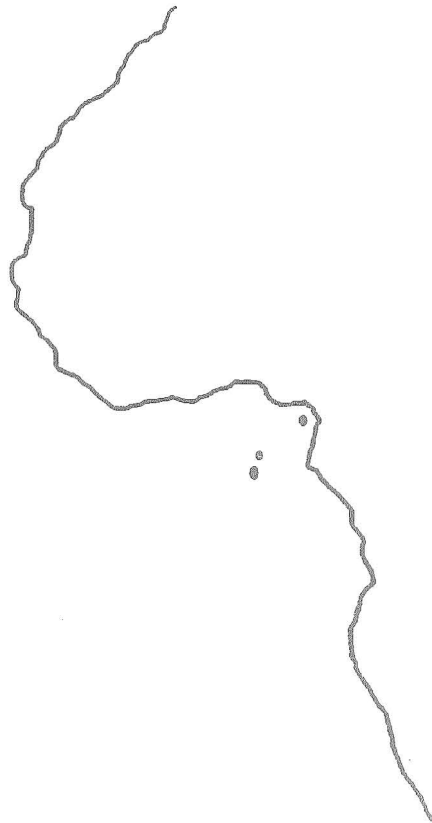
AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE POUR LA COOPÉRATION, L'AMÉNAGEMENT ET LE
DÉVELOPPEMENT HALIEUTIQUE DES ÉTATS CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

GCP/RAF/302/EEC

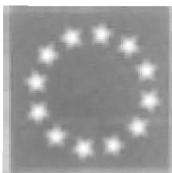
Document N° 30

novembre 1995

**Evaluation générale de la politique des pêches
de São Tomé-et-Principe,
principales options et orientations**



CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE
ENTRE LES ÉTATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCÉAN ATLANTIQUE



COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Document N° 30

novembre 1995

**Evaluation générale de la politique des pêches
de São Tomé-et-Principe,
principales options et orientations**

par

Oscar Lascano
Consultant

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE
Dakar, novembre 1995

Ce document a été préparé dans le cadre du projet GCP/RAF/302/EEC - Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest. Les conclusions et recommandations qu'il contient sont jugées appropriées au moment de sa publication et n'ont pas été nécessairement approuvées par la FAO ou les Gouvernements concernés. Elles peuvent être modifiées au fur et à mesure de l'évolution des connaissances à des stades ultérieurs du projet.

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La référence bibliographique de ce document doit être donnée ainsi:

Lascano, O., Evaluation générale de la politique des pêches de São Tomé-et-Principe, 1995
principales options et orientations, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 17 pages, annexe, Document N° 30.

Projet GCP/RAF/302/EEC
Amélioration du cadre juridique pour la coopération,
l'aménagement et le développement halieutique des
Etats côtiers d'Afrique de l'ouest
Immeuble Les Niayes
boulevard El Hadj Djily Mbaye
Dakar, Sénégal

Tel: (221) 23-58-91; facsimile: (221) 23-58-97; Boîte postale 3300
Telex: FOODAGRI SG 61138; E-mail: <nom fonctionnaire>@gcpraf1.fao.sn

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Avant-propos	(ii)
1. INTRODUCTION	1
2. RESULTATS DES TRAVAUX REALISES ET CONCLUSIONS	1
2.1 Généralités	1
2.2 L'état actuel de la planification des pêches	3
2.2.1 Les propositions d'orientations de la stratégie de développement à l'horizon 2005	3
2.2.2 Les mesures d'accompagnement. Réglementations	5
2.3 Opportunités et contraintes	6
2.3.1 Ressources halieutiques	6
2.3.2 Les pêcheurs	7
2.3.3 Les matériels de pêche	8
2.3.4 Le transport et la conservation du poisson	9
2.3.5 L'ambiance économique	9
2.4 Conclusions	11
3. RECOMMANDATIONS	12
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	15
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	14

AVANT-PROPOS

Le présent rapport devait comprendre deux parties, à savoir une première partie consacrée à la politique des pêches de São Tomé-et-Príncipe et un projet de loi sur les pêches avec des annotations. La conclusion du projet de loi sur les pêches et ses commentaires, en phase d'édition, a subi un retard. Pour cette raison, il a été décidé de publier dès maintenant les développements portant sur la politique des pêches de São Tomé-et-Príncipe ainsi que certaines orientations relatives au contenu de la nouvelle législation.

1. INTRODUCTION

A la demande du Gouvernement de São Tomé-et-Principe, une mission a séjourné à São Tomé du 7 au 17 octobre 1995. Elle a été menée dans le cadre du projet GCP/RAF/302/EEC - Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest et comprenait deux consultants, Messieurs Eugénio Pereira, consultant juriste, et Oscar Lascano, consultant en politique des pêches. Les termes de référence du consultant en politique des pêches participant à la mission, M. O. Lascano, étaient, sous la supervision technique de la division de la planification de la politique des pêches, de:

- (a) préparer un court rapport contenant une évaluation de la politique des pêches de São Tomé-et-Principe et une indication des principales options et orientations en matière de politique et surveillance des pêches qui devraient être incorporées dans la proposition de loi-cadre sur les pêches;
- (b) appuyer le consultant juriste dans sa mission, selon les besoins.

2. RESULTATS DES TRAVAUX REALISES ET CONCLUSIONS

2.1. Généralités

Le milieu physique de São Tomé-et-Principe a été décrit suffisamment dans plusieurs rapports. La petite taille du pays (environ 125 000 habitants, 1 000 km² de surface émergée et 1 500 km² de plateau continental), des eaux maritimes relativement pauvres par absence de "upwelling", et l'insularité du pays (deux îles principales, séparées entre elles par 150 km), présentent des difficultés pour un développement soutenu de l'ensemble de l'activité de la pêche.

La biomasse halieutique est estimée à 12 000 tonnes dans les 20 milles autour des côtes. Les ressources pélagiques représentent environ 8 500 tonnes et les démersaux (plus abondants au niveau de l'île de Principe qui compte environ 2/3 du plateau continental) 3 500 tonnes. Les informations disponibles situent les captures totales admissibles dans l'ordre de 6 000 tonnes. Une biomasse de céphalopodes est disponible mais peu connue. Il existe aussi un nombre important de grands pélagiques migrateurs, notamment de thons, qui se présentent durant certaines périodes de l'année.

La méconnaissance de l'état réel des ressources est la lacune la plus importante qu'on

trouve pour la planification des pêches. Un projet d'évaluation des ressources halieutiques (PERH) a permis d'identifier une liste de 56 espèces et d'estimer certaines données de captures par unité d'effort (CPUE) pour la pêche artisanale. Ce projet est en activité jusqu'en mars 1996. Un expert international qui a été à Sao-Tomé-et-Principe dans ce cadre a récemment quitté le pays. Une évaluation très positive du travail du projet a été faite récemment et les autorités pensent qu'il y aurait des possibilités de financement pour le continuer après la date de clôture prévue.

Un programme de suivi des captures a été mis en place en 1994. Cependant, à présent il est arrêté en attendant une reformulation et le budget correspondant pour le redémarrer. Un expert international est attendu, dans le cadre du Projet de la pêche artisanale.

Un recensement récent (avril-mai 1995) du secteur de la pêche artisanale, a donné un total (encore provisoire) de 2 060 pêcheurs utilisant des embarcations et 86 faisant la pêche sous-marine. Il faut ajouter un certain nombre de pêcheurs occasionnels. Un total à peu près de 40 pêcheurs embarqués a été estimé pour les bateaux semi-industriels.

Le parc piroguier artisanal recensé (pirogues monoxyles de 3,50 à 12 mètres) est de 1 086 unités à rame et voile et 754 avec des conditions pour mettre des moteurs. Les moteurs recensés sont 656 (dont on estime plus de 60% en panne). La presque totalité appartiennent seulement à deux marques (Johnson et Yamaha) et ont une puissance de 6,5 à 15 CV. Le total des engins de pêche compte 838 filets et 1474 lignes (toutes sortes confondues).

La pêche semi-industrielle comprend 32 bateaux dont: a) un senneur de 16 m et 240 CV (à l'arrêt); b) 5 senneurs ligneurs de 13 m et 120 CV (dont 4 en opérations); c) 5 palangriers de 12 m et 90 CV (2 opérationnels); et d) 21 ligneurs de 13 m et 23 CV (9 opérationnels). Cinq des unités mentionnées ont quitté la pêche et sont utilisées pour le transport. Trois autres sont à l'extérieur. Seulement 16 des embarcations ont été payées totalement après leur vente à des privés. Pour d'autres, le destin actuel est inconnu.

La flotte industrielle est composée de deux chalutiers congélateurs de 45 et 55 m de long. Ils sont gérés par une société mixte entre l'Etat et un groupe privé français. Depuis longtemps les bateaux sont à l'extérieur et aucun compte rendu n'a été fait de la part des privés au Gouvernement.

Un accord avec l'Union européenne couvrant trois années (1er juin 1993 au 31 mai 1996) autorise la capture de 9 000 tonnes à 40 thoniers senneurs congélateurs et 8 thoniers canneurs.

canneurs. Selon les indications données par la UE, les déclarations des captures à présent sont au-dessous de 25 % du niveau de captures prévu par l'accord. La compensation financière s'élève à 1 650 000 ECUS.

Les installations de froid sont très réduites. Une chambre pour la conservation du poisson frais avec une capacité de 20 tonnes est opérationnelle au niveau du marché central de São Tomé. Deux usines à glace (l'une en barres et l'autre en écailles) ont une capacité totale de production de 5 500 kilos par jour.

Environ 2 000 femmes commerçantes ("palayés") vendent ou traitent le poisson. Plus de 90 % du poisson est vendu en frais. Presque tout le reste est salé et séché, surtout au niveau de Principe et certains points de débarquement éloignés (notamment Ilhéu das Roxas). Le fumage est peu important et se fait au niveau familial. La quantité de poisson destiné à la conservation diminue chaque fois plus.

Les débarquements totaux de poisson peuvent se situer entre 2 300 et 3 000 tonnes. Une population ne dépassant pas les 125 000 habitants (dont environ 6 000 à l'île de Principe), représente cependant un marché important pour tout le poisson débarqué, et il semblerait que la demande n'est pas encore satisfaite.

2.2 L'état actuel de la planification des pêches

2.2.1 Les propositions d'orientations de la stratégie de développement à l'horizon 2005

Un travail élaboré à la demande des autorités nationales par un consultant envoyé par le PNUD/BSP New York dans le cadre du prêt de FIDA a été présenté au Ministre des affaires économiques, et a reçu l'approbation des autorités São Toméennes.

Les objectifs prévus dans le plan sont:

- a) une meilleure contribution à la satisfaction des besoins alimentaires du pays en protéines;
- b) une participation plus efficace aux efforts de développement tendant à réduire la dépendance nationale tant sur le plan économique que technologique.

Le plan vise à:

- i) optimiser les rendements de la pêche artisanale;
- ii) développer la pêche de petits pélagiques;
- iii) organiser le réseau de distribution du matériel de pêche;
- iv) installer la chaîne de froid et augmenter la disponibilité de la glace;
- v) vulgariser les techniques modernes et entretenir en état les dispositifs de concentration de poisson (DCP);
- vi) améliorer les conditions de travail dans le fumage et la salaison du poisson.

Pour atteindre les objectifs, il est prévu à court terme de geler l'effort de pêche artisanale, en ne finançant pas les incorporations d'embarcations et de moteurs nouveaux. L'augmentation de la productivité et les débarquements des unités de pêche résulteraient de l'amélioration des moyens de navigation et des techniques de pêche. Par contre, la flottille semi-industrielle serait encouragée, en augmentant les unités de bateaux opérationnels. L'importation de matériel de pêche et pièces de rechange est envisagée.

Huit usines à glace de 2 tonnes/jour chacune et deux de plus de 5 tonnes/jour, ainsi que la réhabilitation des usines de Neves et Principe, amèneraient la production de glace à 2 340 tonnes/an. Le stockage serait agrandi avec huit chambres froides de 50 m³ chacune et trois chambres de congélation d'environ 5 tonnes/jour par unité.

Au titre des transports, le plan prévoit sept camionnettes isothermiques de 1,5 tonnes chacune et trois camions frigorifiques de 4 tonnes par unité. Un camion est déjà disponible, mais doit être réparé; deux devront être acquis. Une étude pour le désensablement du port de Principe est envisagée.

Deux vedettes de surveillance seraient acquises, l'une par achat, d'une valeur de 100 000 \$EU, et l'autre (océanique et valorisée à plus de 2 000 000 \$EU), donnée par la coopération bilatérale.

Finalement, des volets de recherche, formation et appui institutionnel sont prévus. Un

total de 3 382 000 \$EU a été consigné comme le chiffre à dépenser durant les dix années du plan.

2.2.2 Les mesures d'accompagnement. Réglementations.

La collaboration de la FAO est envisagée, à travers l'assistance d'un juriste spécialisé dans la réglementation des pêches pour une durée de trois mois. Le consultant serait chargé (en relation avec tous les intervenants du secteur) de préparer une loi sur les règles générales relatives à l'exercice de la pêche et sa réglementation. A ce sujet il faut signaler que la présente mission, réalisée dans le cadre du Projet GCP/RAF/302/EEC, est coordonnée par un juriste, M. A. Eugénio Pereira, lequel laissera sur place un projet de loi des pêches pour être débattu par les autorités.

Par ailleurs, il est prévu de réglementer plusieurs questions de nature institutionnelle. Un premier aspect à réglementer serait la réorganisation de la direction des pêches, qui devrait comprendre trois directions (développement, réglementation et recherche et formation) et un département administratif.

Sur le fond, pour mieux organiser les actions de la Direction des pêches, d'autres règlements devraient être élaborés pour:

- a) la délimitation des zones de pêche;
- b) les caractéristiques et conditions d'utilisation de techniques et engins de pêches;
- c) les conditions d'exercice de la pêche semi-industrielle;
- d) les conditions d'exercice de la pêche industrielle;
- e) la protection de la ressource et des moyens pour sa préservation;
- f) les règles sanitaires dans la commercialisation et le conditionnement des produits de la pêche;
- g) le contrôle et l'assistance en mer.

Deux unités, l'une de recherche-développement et l'autre de formation-vulgarisation,

seraient créées par texte juridique, en les mettant sous la tutelle de la direction des pêches restructurée.

Un projet de texte précisant le montant des versements pour l'affectation au Fonds de développement de la pêche artisanale (FDPA) devrait être élaboré et présenté pour la loi de finances de 1996. Il serait renouvelé chaque année.

Est aussi prévue la création d'un Comité national des pêches, avec la participation des privés, mais élargi à tous les intervenants du secteur et présidé par le Ministre chargé des pêches. L'organisation et le mode de fonctionnement seraient définis par voie réglementaire.

L'expert qui a rédigé les propositions décrites vient d'arriver à STP pour une période de trois mois, pour la mise en place de certains des instruments institutionnels et organisationnels du plan.

2.3 Opportunités et contraintes

Le plan directeur de la pêche déjà approuvé par des autorités prévoit les "principales options et orientations en matière de politique et surveillance des pêches qui devraient être incorporées dans la proposition de loi-cadre sur les pêches" qui a été le but de la présente mission.

Cependant, en attendant la mise en oeuvre du plan, certaines contraintes et opportunités qui se présentent peuvent être signalées et quelques mesures peuvent être recommandées.

[Pour les calculs:

Taux de change du marché libre: 1 \$EU = 1 800 Dobras (Db)

Taux de change du marché officiel: 1 \$EU = 1 500 Db

Différence: 20%]

2.3.1 Ressources halieutiques

Des ressources peu appréciées localement peuvent être bien exploitées pour l'exportation. Langoustes et crabes sont concentrés autour de Neves. Le chargé du programme de JICA à STP envisage qu'on pourrait demander aux bateaux de la recherche du Japon (qui font des campagnes d'évaluation de céphalopodes au niveau de l'Argentine tous les ans) de faire quelques jours au niveau local quand ils retournent de là-bas. Les céphalopodes existants (lolligos) ne sont pas les

espèces les plus appréciées par le marché japonais, mais elles correspondent bien à la demande du marché européen.

En suivant l'opinion des techniciens, les ressources d'eau douce, bien qu'elles n'ont jamais été très importantes, montrent une tendance à la diminution. La possibilité de repopulation des lagunes (Porto Alegre, Agua Moreira, Malanza) et fleuves, ainsi que le développement de quelques initiatives aquicoles (notamment pour le tilapia) sont envisagés comme un champ de collaboration pour la coopération japonaise, qui a montré son intérêt. A ce sujet, le problème pourrait se poser au niveau de la nourriture pour les poissons.

Pour les statistiques, sous l'aspect pratique, le manque d'identification des embarcations de la pêche artisanale entrave la récolte des données. Un travail à ce niveau pourrait être utile à plusieurs titres (suivi, évaluation de performances, licences de pêche, sécurité en mer, crédits, etc).

Un contrôle au niveau des plages, en répétant certaines enquêtes, permettra de connaître la marge d'erreur dans la prise des données. Les feuilles utilisées jusqu'à présent pour la récolte des données ne sont pas numérotées, et cela ne permet pas un contrôle après la saisie et, par conséquent, d'estimer la marge d'erreur à cette étape.

2.3.2 Les pêcheurs

Malgré le fait que les salaires des pêcheurs sont 3 ou 4 fois plus élevés que (par exemple) ceux des employés publics, la profession n'est pas valorisée par la société são toméenne. Le taux d'analphabétisme est plus élevé que la moyenne, les conditions de vie plus dures. En s'éloignant des centres urbains, leur activité artisanale est considérée parfois plus vivrière que commerciale.

On note, comme dans beaucoup de communautés de pêcheurs d'autres pays, qu'il y a très peu d'approche à l'épargne et la capitalisation. Par contre, il y a une tendance à rester à terre après une journée de bonnes captures. Cela conspire contre le développement, notamment du sous-secteur artisanal.

Une résistance traduite par la destruction des essais des DCP lors de son installation fût remarquée. Cependant, lorsque les pêcheurs ont noté l'augmentation des captures autour d'eux (3 ou 4 fois plus), la tendance s'est renversée, et maintenant il faut programmer leur utilisation.

Malgré une tendance marquée à l'individualisme, les associations de "premier degré"

semblent être bien acceptées par les pêcheurs et "palayés", et il a été largement signalé la solidarité existant au niveau de ces associations. Par contre, l'Union Fédérative des Associations de Pêcheurs, entité de "deuxième degré", n'a pas réussi à assurer la mobilisation de leurs associés, même pour la distribution des intrants.

L'approche communautaire en cours commence à donner ses fruits. Dix groupes sont coordonnés à travers la Cooperative League of United States (CLUSA). Une dizaine d'autres groupes ont été constitués dans le cadre du PPA. Certains ont déjà une certaine autonomie, et ont installé des postes de santé, oeuvres pour la canalisation des eaux, magasins pour la vente de combustible et comestibles, bien que pas toujours avec des résultats satisfaisants.

La législation pour les associations est très ancienne et reste démodée du fait des changements au niveau des orientations politiques et économiques.

2.3.3 Les matériels de pêche

Plusieurs contraintes ont été trouvées volet matériel de pêche. Il n'y a sur place le matériel plus demandé, et il reste à la Direction des pêches le matériel qui n'est pas très utilisé. Outre la pénurie, les prix des intrants de pêche vendus jusqu'à présent n'ont pas suivi la réalité. Les prix n'ont pas été actualisés, et cela décourage les privés pour l'importation de matériel neuf.

Une opération d'achat de matériel à laquelle la Direction des Pêches participe avec 20 000 \$EU est en cours. Un privé mettant la contrepartie en dobras a gagné le concours.

Au niveau des ateliers d'entretien de moteurs il manque des pièces détachées. D'autre part, si les prix des moteurs pratiqués avaient le niveau international, il serait difficile que les pêcheurs arrivent à les remplacer. En fait, beaucoup d'entre eux laissent les moteurs à cause des pénuries dans l'approvisionnement et du prix du carburant (900 Db/l, soit environ 0,50 \$EU). Le prix n'est pas cher au niveau international, mais oui par rapport aux cours local du poisson. Le développement d'une flottille semi-industrielle nécessite que ces problèmes soient résolus.

Pour la pêche artisanale on cherche à dépasser la situation à travers l'amélioration de la propulsion à voile, mais la chute de la motorisation entraîne toujours une diminution au niveau de l'efficacité des pirogues.

Un prototype de pirogue à voile est envisagé depuis l'aire de technologie du Projet de pêche artisanale (PPA) pour être essayé. Des cours de formation sont prévus pour la navigation

à voile, ainsi que pour des mécaniciens et charpentiers (notamment ceux spécialisés dans la fibre de verre).

Aussi une initiative pour l'installation de filets fixes est en cours. Cela pourrait être une opportunité très intéressante, vu la longueur des côtes et la proximité des ressources.

2.3.4 Le transport et la conservation du poisson

La distance et surtout les difficultés de transport depuis certains points de débarquement (notamment ceux situés sur l'île de Principe) par rapport aux centres de consommation, sont à la base des bas prix au débarquement et des pertes post capture.

La liaison avec Principe par bateau est toujours irrégulière. Il y a une infrastructure portuaire suffisante au niveau de São Tomé, mais, par contre, le port de Principe est ensablé et d'accès difficile pour les embarcations moyennes. L'amélioration des routes est en cours, mais il y a encore beaucoup de points de débarquement très isolés à cause de l'état du réseau routier.

La conservation traditionnelle n'arrive pas à résoudre le problème. D'une part, le manque et le prix du sel (400 Db/kilo, soit 0,22 \$EU) et, d'autre part, le manque de poisson de façon régulière, empêchant de s'engager dans une continuité pour la production de certaines quantités. Ainsi, autant que le PAM a importé environ 2 400 tonnes de poisson séché pendant les dernières cinq années, la quantité de poisson traité localement a diminué.

La glace se trouve seulement au niveau de São Tomé. Le prix est de 1 200 Db (soit 0,67 \$EU) la barre de 25 kilos ou 3 000 Db (soit 1,67 \$EU) le sac de 25 kilos en écailles. La conservation en froid est très limitée, et son prix est de 15 Db/kilo le premier jour et 10 Db/kg les autres (soit environ 0,008 et 0,006 \$EU). Les coupures fréquentes d'électricité, la manque de pression d'eau, l'absence de fréon au niveau local, etc..., ne permettent pas une provision régulière du service.

2.3.5 L'ambiance économique

Le programme d'ajustement structurel (PAS) a provoqué une chute importante du pouvoir d'achat de la population. Par exemple, le salaire moyen actuel des employés publics se situe en-dessous des 20 \$EU par mois. En 1990, il était de 69 \$EU. En outre, la diminution de fonctionnaires publics a augmenté le taux de chômage et en conséquence les revenus totaux. Le chômage pour 1993 (dernière donnée disponible) était de 27,73%.

Le taux d'accroissement du PIB pour 1994 a été de 2,5%. Cela suit à peu près le taux de croissance de la population. Mais la chute antérieure (taux d'accrue du PIB de 1,5 et 1,25% pour 1992 et 1993 respectivement) n'a pas été récompensée. D'autre part, l'inflation pour 1994 a été de 37,8%, sans un suivi équivalent des salaires.

Le premier objectif du plan directeur est "une meilleure contribution à la satisfaction des besoins alimentaires du pays en protéines". Mais face à un faible pouvoir d'achat, la seule façon d'atteindre l'objectif serait d'augmenter l'offre de poisson. Et ici jouent toutes les propositions d'améliorer les techniques de capture et de navigation. Mais pour assurer une augmentation importante et soutenue de l'offre, il faudra développer une flottille semi-industrielle et augmenter l'efficacité de la pêche artisanale. Pour cela, il faudrait que la motorisation ne reste pas oubliée.

La question crédit est toujours à la base des problèmes de développement. A présent, il n'existe pas de crédit à STP. La structure bancaire est aussi importante. La Banque Internationale de STP (BISTP) est bien préparée pour faire face à la négociation extérieure de lettres de crédit. Ils ont déjà une bonne expérience avec le cacao. Elle a aussi de l'argent disponible pour pré-financer des exportations, mais à un taux de 50% par an. De toute façon, face à une inflation de presque 38%, le taux réel de 12% ne semble pas être extrêmement dissuasif. En outre, la réglementation bancaire permet de tirer un 30% du total en devises, et le 70% restant en dobras au taux de change du jour.

Une société mixte a construit un entrepôt frigorifique à Neves. Il compte deux chambres froides (l'une pour le frais d'environ 30 tonnes, et l'autre pour le congelé d'à peu près 60 tonnes), un tunnel de congélation pour 5 tonnes/jour, et une machine à glace de 10 tonnes/jour. La provision d'énergie est propre et ils ont aussi un camion isothermique. Les matériels pour un autre entrepôt à construire à Principe arriveraient prochainement.

Il est dans les plans des entrepreneurs de construire des pirogues en fibre de verre et aussi d'acheter du poisson aux pêcheurs locaux. Le destin serait l'exportation (soit en frais ou congelé), d'abord par avion et après par bateau. Les espèces cibles sont des démersaux et crustacés de haute valeur au niveau du marché européen.

Si l'exportation se développe, on peut envisager une augmentation du prix intérieur pour certaines espèces, et une différenciation chaque fois majeure de la production.

Au niveau des pêcheurs de la pêche artisanale, il semble y avoir une centaine et demie qui sont propriétaires de 2, 3 ou 4 embarcations. Ils se trouvent surtout au niveau des plages de

Lochinga, Gamboa et Cruz. Parfois ils louent les pirogues, mais le plus souvent ils s'associent avec d'autres pêcheurs pour l'exploitation. De telle façon, après la pêche, une fois retiré le poisson pour la consommation et déduits les frais de carburant et de réparation du matériel, ils divisent par deux les revenus: une partie pour le propriétaire et l'autre pour l'équipage, quelque soit le nombre de matelots.

De même, au niveau des "palayés", il y a certains qui achètent la totalité du poisson de quelques pirogues, et donnent une partie à d'autres femmes pour la vente. Une fois déduit le prix d'achat, les revenus sont divisés moitié par moitié. Il faut dire que la marge de commercialisation des "Palayés" peut être située entre 60 et 100%.

L'existence de ce type d'initiatives est encourageante pour le futur. A ce niveau, on pourrait trouver les entrepreneurs futurs du secteur, qu'il faut aider à se développer. Dans le cas des pêcheurs, il y a encore là-bas certaines garanties réelles pour le crédit.

Un certain nombre d'infrastructures et les deux bateaux de la pêche industrielle sont encore dans les mains de l'Etat. Un processus de privatisation contrôlée, avec des alternatives en plus du simple transfert, pourrait être désirable.

Au niveau de l'organisation administrative, pour faciliter les formalités aux pêcheurs, il faudrait trouver des accords inter-institutionnels pour avoir un guichet unique où l'intéressé pourrait tirer l'autorisation de la capitainerie, la (future) licence de pêche, traiter les questions des (futurs) crédits, connaître les nouveautés des réglementations officielles, etc..

2.4 Conclusions

Les plans en exécution sont bien orientés. Les quatre volets du PPA (technologie et vulgarisation, crédit, développement communautaire et suivi et évaluation) et le PRH semblent être suffisants pour améliorer la situation dans les domaines de la connaissance des ressources, la statistique, la formation, l'équipement, l'accès au crédit, l'organisation communautaire et la commercialisation. Mais la plupart d'entre eux sont en état d'attente par manque d'experts ou de budget.

Le comité de liaison, jadis centre de discussion des projets de développement, est arrêté depuis longtemps. Il serait souhaitable qu'il soit réhabilité dès que possible.

En outre, dans la discussion pour la définition des objectifs et, surtout, des plans de

travail de la coopération internationale, la participation et l'opinion des autorités et des techniciens locaux sont très importantes. Ils sont ceux qui connaissent bien les conditions, l'ambiance et les limitations qu'il y a. Il faut éviter que la conception des actions reste seulement au niveau des experts internationaux. Parfois certains conditionnements conduisent à des échecs, tels que les projets des statistiques ou de crustacés.

Au niveau de la pêche industrielle, il faut laisser ouverte la porte pour la recherche à travers la coopération bi ou multilatérale et les enchères ou le partenariat pour l'exploitation de ce qui existe. Pour la pêche semi-industrielle, le crédit et le partenariat semblent être les possibilités les plus claires.

Un mot sur la surveillance: même qu'il soit obtenu par don, l'entretien d'un bateau océanique comme prévu pour le contrôle paraîtrait être trop lourd pour être supporté par le pays. Il serait plus prudent de former un group réduit d'agents pour l'inspection et d'essayer d'arriver à des accords de coopération avec des pays voisins. Si possible, quelques uns d'entre eux pourraient être embarqués comme observateurs sur les bateaux. L'avenir dira s'il y aurait des nécessités supplémentaires au sujet.

3. RECOMMANDATIONS

Les objectifs signalés dans les "Propositions d'orientations de la stratégie de développement à l'horizon 2005", qui ont été adoptés par le Gouvernement comme plan de travail, ont été aussi retenus comme lignes directrices en matière économique et de politique des pêches par la mission.

Un projet de Loi cadre des pêches préparé par le consultant juriste a été laissé sur place. Il contient toutes les dispositions nécessaires pour préparer les réglementations en ayant en compte les orientations citées.

A ce sujet, on recommande de retenir à tout niveau par la voie réglementaire les orientations suivantes:

- L'esprit de la participation prioritaire du secteur privé dans toutes les activités de pêche, traitement, conservation, transport et commercialisation du poisson;
- l'existence d'un environnement économique et social favorable à l'activité privée, favorisant la construction et l'entretien des infrastructures, le crédit et la prestation de services;

- la mise en place des mesures favorisant les investissements privés, leur participation dans les procès de privatisations et le partenariat pour la constitution d'entreprises de pêche. Au niveau des privatisations, en plus du transfert total, il faudrait prévoir le transfert partiel et échelonné, les contrats de gestion et les accords de participation (joint ventures);
- l'encouragement et l'appui aux associations de pêcheurs, femmes travaillant sur le secteur, commerçants et entrepreneurs. Il faudrait prévoir des espaces pour leur participation dans la discussion et le traitement des réglementations et orientations qui les concernent, ainsi comme favoriser l'approche communautaire pour la gestion des ressources;
- l'encouragement pour la participation des privés dans la provision de matériel et intrants de pêche, ainsi que de pièces détachées pour la réparation de moteurs. Il faudrait éviter la concurrence de l'Etat à ce niveau.
- l'action directrice de l'Etat au niveau de l'exploitation soutenable des ressources naturelles et la conservation du milieu;
- la majeure autonomie politique et budgétaire possible pour l'aire de la recherche, permettant le suivi de l'état des ressources. Il faudrait préserver leur indépendance d'opinion sur le degré d'exploitation des pêcheries, les délimitations des zones et périodes de capture, les engins de pêche utilisés, les besoins de repopulation et toute autre mesure ciblant la préservation des ressources;
- le contrôle de l'Etat sur l'activité en ce qui concerne l'enregistrement d'embarcations, les limitations et interdictions au niveau de zones, périodes et engins de pêche, la sécurité en mer et la surveillance, le contrôle sanitaire et les certificats d'origine pour l'exportation;
- la formation de personnel au niveau de la pêche, la navigation, le traitement du poisson, la conservation, le transport, la commercialisation, la construction et l'entretien des bateaux et moteurs, la recherche, la collecte et traitement de données statistiques, l'action communautaire et la gestion;
- la simplification de la structure administrative de la pêche et la définition claire des compétences des divers départements et services;

- la coordination à l'intérieur des organismes publics (entre les directions du Ministère et entre les divers Ministères) pour rendre plus efficaces leurs actions, faciliter l'adoption de lignes d'action communes et rendre plus souple l'appareil administratif;
- le reversement d'une partie des fonds assignés au secteur des pêches. Il serait convenable d'engager par loi au trésor pour reverser sur la Direction des pêches un pourcentage des fonds en provenance des licences de pêche;
- la participation des autorités locales dans la définition des objectifs et plans de travail des organisations de coopération internationale. Il faudrait aussi prévoir l'harmonisation des actions des bailleurs de fonds et des organisations de coopération internationale, ainsi comme assurer le suivi et l'évaluation des projets de coopération;
- la participation au niveau régional et sous-régional dans les organisations liées au secteur des pêches, en prévoyant la coopération à ce niveau pour la recherche, la surveillance et la sécurité en mer.

En dehors des aspects législatifs, le suivi des projets en cours est arrêté dans certains aspects par le manque d'experts et budgets adéquats. Un effort supplémentaire devrait se faire pour les redémarrer le plus tôt possible et quelques mesures transitoires devraient être prises pour éviter les délais dans l'accomplissement de leurs objectifs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Horemans, B., J. Gallène e J.-C. Njock, - Revista sectorial da 1994 pesca artesanal a São Tomé e Príncipe. Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental (DIPA). 32 p. + anexos. DIPA/ WP/55
- D'Almeida, A., - Relatório do quadro de inquérito de 25 de Setembro a 26 de Outubro em São Tomé. Projecto de Avaliação de Recursos Haliêuticos São Tomé e Príncipe (Direcção das Pescas). 6 p. + anexos.
- D'Almeida, A., - Relatório do quadro de inquérito sobre a pesca artesanal de 2 à 8 de Maio de 1993 em Príncipe. Projecto de Avaliação de Recursos Haliêuticos São Tomé e Príncipe (Direcção das Pescas). 5 p. + an.
- Worms, J., - A preliminary annotated list of commercial fishes of São Tomé island, Gulf of Guinea, West Africa. Projecto de Avaliação de Recursos Haliêuticos São Tomé e Príncipe (Direcção das Pescas). 8 p. + an.
- Worms, J., - Quelques réflexions sur la pêche artisanale à São Tomé-et-Príncipe. Projecto de Avaliação de Recursos Haliêuticos São Tomé e Príncipe (Direcção das Pescas). 7 p.
- Teixeira, M., Anibal, O. e Costa, G., - Relatório do quadro de inquérito dirigido de algumas espécies comerciais importantes da pesca artesanal santomense. Projecto de Avaliação de Recursos Haliêuticos São Tomé e Príncipe (Direcção das Pescas). 12 p. + an.
- Aide-mémoire, - São Tomé-et-Príncipe: Projet de la pêche artisanale, phase II. Prêt FIDA N° 274 ST; Projet BSP N° STP/90/F01: Mission de supervision. 8 p.
- Kadari, G., - Le secteur des pêches. Analyse de la situation et proposition d'orientations de la stratégie de développement 2005. Fonds international pour le développement de l'agriculture et PNUD BSP/New York. 96 p.

Diogo, A. e Neto, E., - Projecto experimental de colocação dos set nets.
Direcção das Pescas do MAEF, JICA. 9 p.

Projecto experimental de aquacultura. Direcção das Pescas do MAEF, JICA. 15 p.

LISTE DE PERSONNES RENCONTREES

Mme Cécile Molinier	Représentant Résident du PNUD
M. Afonso Varela	Secrétaire Général du Ministère des affaires économiques et financières
M. Graciano Costa	Biologiste, chargé (p.i.) de la Direction des pêches
M. Ghachem Kadari	Consultant du PNUD/BSP New York
M. José Dias	Chef du projet de la pêche artisanale
M. José Eva Aurelio	Chef du Département de la pêche industrielle et semi-industrielle
M. .. Selasie	Chef de la plage de São Pedro
M. Gaito Cunha	Chef d'entretien du marché central
M. Benjam.do Nascimento	Coopérant du CLUSA
M. Louis Miller	Conseiller de développement coopératif
Mme María de Fátima	Chargée du Département des statistiques économiques
M. Manuel Di Carballo	Chef du Département de technologie et vulgarisation
M. Eliseo Neto	Biologiste
M. Adelino do Rosario	Pilote naval
M. João Gomes	Ingénieur mécanicien
M. Hajime Fukagama	Contrepartie étrangère du projet JICA
M. Augusto Ferreira	Contrepartie nationale du projet JICA
Mme Ana Paula Menezes	Chargée du suivi et évaluation du projet de la pêche artisanale
M. Olivier Ledouble	Technicien de l'ONG AFVP
M. Felipe Bandera	Biochimiste
Mme Osvaldina Da Costa	Ingénieur de pêche
Mme Man.do Nascimento	Biologiste
M. Andrés de Barros	Biologiste
M. Manuel Teixeira	Biologiste
M. Helder Neto	Chargé du programme BAD au PNUD
M. Leonel Soares Pereira	Chef du département du commerce extérieur de la banque BISTP

Chargés des usines à glace à São Tomé (2), pêcheurs (11), palayés (7) et entrepreneurs de pêche (1).

LISTA DOS RELATORIOS DO PROJECTO GCP/RAF/302/EEC
LISTE DES RAPPORTS DU PROJET GCP/RAF/302/EEC
LIST OF REPORTS OF PROJECT GCP/RAF/302/EEC

- Konaté F. - La répression des infractions de pêche en Guinée. Projet GCP/RAF/302/EEC 1994 Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 18 p., tableaux, Document N° 1.
- Compendium des législations des pêches des Etats membres de la Commission sous-régionale des pêches (Cap Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal), Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 399 p., Document N° 2.
- N'Diaye, B. - Synopsis des législations des pêches du Cap Vert, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie et du Sénégal, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 91 p., Document N° 3.
- Compendium des législations des pêches du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de Sao-Tomé-et-Principe et du Zaïre, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 197 p., Document N° 4.
- Projet de loi portant code de la pêche maritime de Guinée, Projet GCP/RAF/302/EEC 1994 Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 43 p., Novembre 1994, Document N° 5.
- Rapport du premier séminaire sur l'harmonisation des législations des pêches des Etats membres de la Commission sous-régionale des pêches, Dakar, Sénégal, 29 novembre-2 décembre 1994, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 55 pages, Décembre 1994, Document N° 6.
- Report of the first seminar on the harmonization of the fisheries legislation of the States members of the Sub-Regional Fisheries Commission, Dakar, Senegal, 29 November-2 December 1994, Project GCP/RAF/302/EEC Improvement of the legal framework for fisheries cooperation, management and development of coastal states of West Africa, 52 pages, December 1994, Document N° 7.
- Kponhassia, G. - La dynamique de la pêche sur le complexe lagunaire Aby-Tendo-Ehy, 1994 (Contribution à la préparation d'un plan d'aménagement des pêches pour la Lagune Aby), Projet GCP/RAF/302/EEC-Amélioration du cadre juridique pour

la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 38 pages, Décembre 1994, Document N° 8.

N'Goran, Ya - Elaboration d'un plan d'aménagement des pêches artisanales en Lagune Aby, le point de vue halieutique, (Contribution à la préparation d'un plan d'aménagement des pêches pour la Lagune Aby), Projet GCP/RAF/302/EEC-Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 42 pages, Décembre 1994, Document N° 9.

Breuil, C., Charles-Dominique, E., Van Houtte, A., Plan d'aménagement des pêches pour la Lagune Aby, Projet GCP/RAF/302/EEC-Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 103 pages, cartes, Document N° 10.

Projet de règlement général de mise en oeuvre du code de la pêche maritime de Guinée, Rapport pour le Gouvernement de la République de Guinée, fondé sur le travail de Jean Comtois, Naby Souleymane Bangoura et A. Tavares de Pinho, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, rapport préparé en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international, 58 pages, annexes, Document N° 11.

Graham, D. - Considerations regarding the implementation of fisheries regulations, Report to the Government of Angola, Project GCP/RAF/302/EEC Improvement of the legal framework for fisheries cooperation, management and development of coastal states of West Africa, 29 pages, annexes, Document N° 12.

Costa, E. - Regulamentação das pescas marítimas em Angola, Versao preliminar, 1995 Projecto GCP/RA/302/EEC Melhoria do quadro jurídico para a cooperacao, o ordenamento e o desenvolvimento das pescas dos Estados costeiros de África de oeste, 92 páginas, Documento N° 13.

Maga-pa-Maga - Analyse comparative des législations des pêches de quelques Etats du Golfe de Guinée, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 22 pages, Document N° 14.

Compendium des législation des pêches des Etats africains riverains de l'océan Atlantique, 1995 Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, Volume I, Volume, II et Volume III, Document N° 15.

Séminaire national sur la législation des pêches, Conakry, Guinée, 13-15 mars 1995, 1995 Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 19 pages, Document N° 16.

- Projet de règlement général de mise en oeuvre du code de la pêche maritime, rapport pour le
1995 Gouvernement de la République de Guinée, Version finale, fondé sur le travail de de Jean Comtois, Naby Souleymane Bangoura et A. Tavares de Pinho, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, rapport préparé en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international, 41 pages, Document N° 17.
- Kromer, J.-L., Propositions pour l'aménagement et la réglementation de la pêche artisanale en
1995 Guinée-Bissau, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 48 pages, Document N° 18.
- Relatório do seminário sobre a regulamentação das pescas em Angola, Projecto
1995 GCP/RAF/302/EEC Melhoria do quadro jurídico para a cooperação, o ordenamento e o desenvolvimento das pescas dos Estados costeiros de África de oeste, 18 páginas, Documento N° 19.
- Breuil, C. Charles-Dominique, E., Van Houtte, A., Assistance à la préparation d'un plan
1995 d'aménagement des pêches en Lagune Aby-Tendo-Ehy, Rapport pour le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, Version finale, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, Document N° 20.
- Graham, D. - Supplementary report to the Government of Angola on the implementation of
1995 fisheries regulations, Project GCP/RAF/302/EEC Improvement of the legal framework for fisheries cooperation, management and development of coastal states of West Africa, 13 pages, Document N° 21.
- Knoops, P. - Background material and guidelines for the chartering of industrial fishing vessels
1995 in Cape Verde, Project GCP/RAF/302/EEC Improvement of the legal framework for fisheries cooperation, management and development of coastal states of West Africa, 25 pages, annexes, Document N° 22.
- Roberts, K. - Legal aspects of monitoring, control, and surveillance of fisheries and
1995 prosecution of offences in West Africa, Project GCP/RAF/302/EEC Improvement of the legal framework for fisheries cooperation, management and development of coastal states of West Africa, 44 p., annex, Document N° 23.
- Silly, D.G., Les accords bilatéraux de pêche conclus par la Mauritanie, Projet
1995 GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 15 p., annexes, Document N° 24.

Synopsis des législations des pêches des Etats africains riverains de l'océan Atlantique, (document de travail provisoire), projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 90 p., Document N° 25.

Rapport de l'atelier sur l'harmonisation des législations des pêches des Etats membres de la Commission sous-régionale des pêches, Saly, Sénégal, 17-18 août 1995, projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 57 p., Document N° 26.

Workshop on the harmonization of fisheries legislation of member States of the Sub-Regional Fisheries Commission, abridged version, Project GCP/RAF/302/EEC Improvement of the legal framework for fisheries cooperation, management and development of coastal states of West Africa, 7 pages, annexes, Document N° 27.

Roberts, K., Aspects juridiques du suivi, contrôle et surveillance des pêches et de la poursuite des infractions en Afrique de l'ouest, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 56 pages, annexe, Document N° 28.

Séminaire sur l'aménagement des pêches en Lagune Aby-Tendo-Ehy, Rapport final, Grand-Bassam, Côte d'Ivoire, 19-21 juillet 1995, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 31 pages, Document N° 29.

Lascano, O., Evaluation générale de la politique des pêches de São Tomé-et-Principe, principales options et orientations, Projet GCP/RAF/302/EEC Amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement halieutique des Etats côtiers d'Afrique de l'ouest, 17 pages, Document N° 30.

